



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Nord
éducation
nationale



Lille, le 14 avril 2020

Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs de l'éducation nationale
Mesdames et Messieurs
les Directeurs des écoles élémentaires
Mesdames et Messieurs
les Principaux de collège

Pour information :

Mesdames et Messieurs les Directeurs
des centres d'information et d'orientation

**Objet : communication relative au recrutement en structure spécifique de collège
en entrée en 6^e et en cours de cycle.**

Division des Elèves et de
la Vie des Etablissements

Bureau de l'Affectation
et de l'Orientation

Dossier suivi par
Vincent BOUVIER
Chef de bureau

Téléphone
03 20 62 33 35

Courriel
dsden59.deve-bao@ac-lille.fr

DSDEN du Nord
Hôtel Académique
144, rue de Bavay
BP 669
59033 Lille cedex

Les établissements proposant des structures spécifiques (sections sportives, sections internationales, classes à horaires aménagés musique – danse – théâtre) procèdent traditionnellement en cette période à l'organisation des tests d'entrée ou de sélection en préparation de la rentrée scolaire de septembre. La situation sanitaire particulière que nous connaissons actuellement ne permet pas de maintenir une telle organisation en vue de la rentrée de septembre 2020. Ainsi, le recrutement sur dossier est à privilégier.

Sections sportives scolaires

Afin de garantir l'intégrité physique des élèves et l'équité indispensable en matière de recrutement dans ces sections particulières, il convient d'annuler les épreuves physiques envisagées et de ne s'appuyer que sur l'examen d'un dossier de demande d'entrée. Celui-ci sera constitué, au-delà des pièces habituellement demandées relatives au parcours scolaire, d'une lettre de motivation de l'élève et de tous justificatifs attestés par l'institution scolaire (enseignant de CM2, professeur d'EPS) ou par les entraîneurs de clubs sportifs.

Sections internationales

Le dossier de candidature sera constitué des bilans périodiques de l'année scolaire 2018/19 et 2019/20, d'un avis du directeur d'école ou du chef d'établissement ainsi que du professeur de langue de la section, d'une lettre de motivation rédigée par l'élève et d'un courrier des parents en complément de celui de l'élève.

CHAM – CHAD – CHAT

La candidature de l'élève sur dossier pourra s'appuyer sur les pièces suivantes : les bilans périodiques de l'année scolaire 2018/19 et 2019/20, l'avis du directeur d'école ou du chef d'établissement, une lettre de motivation rédigée par l'élève et un courrier des parents. Enfin, tout justificatif produit par un conservatoire ou une association qui accueille l'élève pourra venir compléter le dossier.

Organisation des commissions

Les modalités d'organisation de la commission d'examen des candidatures, comme habituellement, revêtiront la forme déterminée par le chef d'établissement d'accueil pour l'ensemble des sections spécifiques ci-dessus mentionnées.

Transmission des listes

Pour l'entrée en 6^e, la date limite de réception des listes d'élèves par le Bureau de l'Affectation et de l'Orientation est reportée du 11 au **20 mai 2020**.

Concernant les entrées **en cours de cycle**, la date limite est reportée du 11 mai au **30 mai 2020**.

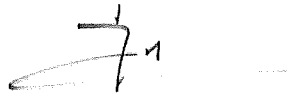
Les listes sont à transmettre sur l'adresse dédiée : dsden59.deve-bao@ac-lille.fr.

Après examen des listes que vous m'aurez transmises, je procéderai à l'admission des élèves dans les sections considérées.

Je vous invite par ailleurs à informer dès à présent les familles, et demande aux Principaux des collèges proposant ces types de structures d'intégrer dès à présent sur le site de leur établissement une communication sur ces nouvelles modalités d'admission

Je sais pouvoir compter sur votre engagement au service de la réussite de chaque élève et vous remercie de mettre en œuvre la procédure décrite et le calendrier qui en découle.

L'Inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale du Nord,



Jean-Yves BESSOL